



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Centre for Environment
Fisheries & Aquaculture
Science

Atelier de formation sur le profilage des risques et l'assainissement des coquillages
bivalves avec l'appui du Centre de Référence de la FAO

21-23 février 2023

Sénégal

Questionnaire sur le Sénégal 2023

By Gregory Ngarachu

Programme

01. Législation

02. Contrôles
officiels

03. Analyse
microbiologique

04. Biotoxines
marines

05. Production
actuelle

Législation

- A. **B. K. Diouf rappelle que le Décret 69132, l'Ordonnance 7951 et l'Ordonnance 9138 sont des réglementations nationales couvrant la santé publique et la sécurité alimentaire, ainsi que les contrôles vétérinaires.**
- B. **Quoi qu'il en soit, ces règlements identifiés ne s'appliquent pas aux mollusques bivalves, surtout pour ce qui concerne la sécurité alimentaire et les contrôles de santé animale.**



Contrôles officiels et laboratoires

- A. B. K. Diouf rappelle dans le questionnaire que le Sénégal n'applique PAS les contrôles officiels de sécurité alimentaire et de santé animale du Décret 69132, de l'Ordonnance 7951 ou de l'Ordonnance 9138.
- B. Cependant, la formation du personnel pour mieux comprendre, « l'assainissement des zones de production de coquillages et la purification des espèces de coquillages », mais aussi « pour bien connaître les maladies susceptibles de tuer les bivalves » respectivement, suscite un certain intérêt.
- C. LANAC, IPD, ITA, LACOMEV et Ceres locustox sont les laboratoires officiels du pays.



Analyse microbiologique

- A. **Accrédités ISO/IEC 17025, les laboratoires officiels appliquent les méthodes d'analyse microbiologique NF EN ISO 4833-1, NF V 08-060, NF ISO 16649-2, NF EN ISO 6579-1 et NF 16 6888-2.**
- B. **Ces analyses ne sont effectuées que sur les denrées alimentaires aux fins des contrôles officiels et sur les mollusques bivalves à d'autres fins.**



Biotoxines marines

- A. **Accrédités ISO/CEI 17025, les laboratoires officiels du pays n'effectuent PAS d'analyse de biotoxines marines sur les mollusques bivalves.**



Production actuelle

- A. En 2018, 10 860 tonnes d'huîtres, d'arches et de moules provenant des zones de production commerciale du Sénégal ont été déclarées.
- B. 1785 tonnes de moules brunes, huîtres creuses et huîtres de palétuviers ont été produites entre 2020 et 2022.
- C. Toutefois, aucun mollusque bivalve frais, surgelé ou transformé n'a été exporté.





Merci

